

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 24 septembre 2012 à la salle du Château à Oron-le-Châtel**

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : M. Pierre-André Maillefer
M. Jean-Pierre Mathieu
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la séance du conseil communal de la commune d'Oron à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères, aux Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse : Mme Amiguet pour le Régional et le Courrier, M. Fernandez pour le Messenger. Le Président indique que l'ordre du jour sera suivi sans modification.

Ordre du jour

1. Appel
2. PV de la séance du 4 juillet 2012
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 21/2012
Réfection de la route de la Rue de la Gare à Palézieux (3^e étape)
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2012
Réfection d'un appartement de la Villa des Maîtres à Châtillens
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2012
Arrêté d'imposition 2013
8. Divers et propositions individuelles

Appel

- 62 Conseillers sont présents sur 70. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 2012

- M. Olivier Sonnay, Municipal demande que soit corrigé en page 7 : « demande de mise à l'enquête » au lieu de « mise à l'enquête ».

Le Président du Conseil indique que cette correction sera reportée dans le PV avant archivage. Des remerciements sont formulés par le Président à l'attention de la secrétaire du Conseil pour la tenue du PV.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** informe que le bureau du Conseil a rencontré la Municipalité lors d'une séance le 5 septembre 2012. Il s'agissait de discuter de l'organisation des votations, car actuellement lors du dépouillement le dimanche matin, le bureau perd trop de temps pour relever les boîtes aux lettres. Il s'agirait ainsi de modifier les heures d'ouvertures du bureau de vote, ainsi que d'avancer les heures de fermeture des boîtes aux lettres. Le Président du Conseil informe qu'une demande, sous forme d'une «motion» (texte rédigé) sera présentée aux membres du Conseil Communal prochainement.
- Votations du 23 septembre 2012, tout s'est très bien passé; les bureaux de dépouillement et de vote ont été déplacés dans le container du contrôle des habitants, pour avoir un accès sécurisé, puisque le bâtiment communal est en transformation. Le Président du Conseil informe également que les boîtes aux lettres du Conseil et de la commune ont été déplacées derrière le bâtiment.
- 6 octobre 2012: Journée de la forêt au Refuge du bois de Chaney, le Président encourage tout le monde à y participer.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la Presse, il excuse M. Frédéric Isoz (Municipal).
- Comme mentionné par le Président du Conseil, le 6 octobre 2012 aura lieu la journée de la forêt, transport organisé depuis le centre d'Oron-la-Ville jusqu'au refuge du bois de Chaney, visite de la forêt avec le garde forestier.
- Vendanges 2012 prévue également le 6 octobre, sous réserve de la météo, inscription après cette séance.
- Foire aux oignons le 13 octobre 2012 à Oron-la-Ville, avec l'inauguration à 11h d'une rame à 2 étages à la gare de Palézieux; bus navette entre la foire et la gare.

PREAVIS MUNICIPAL N° 21/2012 **Réfection de la route de la Rue de la Gare à Palézieux (3^e étape)**

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **M. Philippe Taillens**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que les travaux chez les fribourgeois ont déjà commencé.

- **M. Rémy Stuby** : au sujet d'un collecteur des eaux claires drainant une partie du quartier de la Sauges à Palézieux. Après contrôle des débits admissibles dans le cadre de l'étude du PGEE, il avait été relevé qu'un tronçon sous-dimensionné devait être remplacé en traversée de la route de Granges. La Municipalité en a-t-elle tenu compte dans ses travaux de réfection ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que M. Frédéric Isoz, pourrait mieux répondre que lui, mais qu'un pousse tube sera utilisé. Ces travaux sont gérés par M. Isoz en collaboration avec le bureau Cottet.
- **Le Président du Conseil** revient sur la remarque du rapport de la commission ad'hoc, au sujet de la barrière CFF à réparer, l'information a-t-elle été transmise ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'il n'y a plus de barrière, mais que les CFF vont faire le nécessaire.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et passe au vote.

Résultat : le Préavis 21/2012 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2012 Réfection d'un appartement dans la ville des Maîtres à Châtillens

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Sylvain Dovat**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports des commissions.
- **M. Frédéric Etter** aimerait savoir pourquoi la commission ad'hoc indique qu'il faudrait installer une porte anti-feu comme porte d'entrée d'appartement.
- **M. Christophe Rebetez** indique que dans un cadre légal, il n'est pas exigible de changer la porte d'entrée, mais cette porte est vraiment dans un mauvais état. C'est simplement un conseil à la Municipalité après elle choisira.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique qu'il a pris note de cette demande.
- **M. David Platel** souhaite savoir si l'appartement est déjà reloué et trouve que frs. 1'350.- par mois, charges comprises, cela n'est pas cher, alors qu'il y a frs. 1'000.- par année de pertes pour la commune sur cet appartement durant 15 ans.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** : oui cet appartement est déjà reloué et il a été décidé par la Municipalité de ne pas faire un loyer trop élevé. Nous ne sommes pas une régie immobilière et il y a quand même des lois à ce sujet qui empêchent de remonter trop vite un loyer. D'autre part, l'appartement restera assez vétuste, bien que rafraîchi.
- **M. Frédéric Etter** pense que le loyer devrait être calculé pour pouvoir couvrir les frais. Comme il y a quand même frs 22'000.- d'investissements pour la cuisine, il est d'accord avec M. Platel pour un loyer plus élevé.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 22/2012 est accepté par 53 Oui, 2 Non et 5 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2012
Arrêté d'imposition 2013

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis et précise que, conformément au règlement du Conseil, seule la commission des finances se prononce.
- **M. Fabrice Chollet**, Président de la commission des Finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Schwaar** demande si la commune a prévu l'introduction de la taxe au sac pour 2013 et si cela aura une incidence sur cet arrêté d'imposition?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe qu'il n'y a pas d'influence pour cette fois. Par la suite, il y aura une annexe à l'arrêté d'imposition qui précisera cette nouvelle taxe, par rapport aux taxes existantes sur les déchets. La Municipalité espère arriver prochainement avec un règlement pour l'introduction de la d'une taxe au sac, mais liée au poids. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour la mettre en place.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 23/2012, est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Emmanuel Pechin** a constaté que le panneau du Château d'Oron à Essertes est en mauvais état. Qui doit le réparer ? Un emplacement pour camping car est à disposition sur le parking vers l'entrée de la déchetterie à Oron-la-Ville : cette place est indiquée par des panneaux sur la route. Cependant, les installations d'eau fonctionnent mal. Les "campeurs" recherchent de l'eau et s'adressent aux alentours ! La Commune compte-t-elle faire quelque chose ?
- **Mme Danielle Richard, Municipale** indique que ce panneau appartient à l'association du Château d'Oron, elle leur fera parvenir cette information.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que cette borne d'eau de la place d'accueil des campings car ne fonctionne plus correctement car les pièces nécessaires pour sa réparation sont introuvables. La Municipalité se pose la question de savoir si cet emplacement doit être maintenu, car l'installation est actuellement en « semi service ».
- **Mme Céline Dovat** pose la question suivante: quand va se mettre en place un conseil d'établissement scolaire ?
- **M. Gérald Wist, Municipal** informe qu'une convention est en cours d'élaboration; elle sera prochainement à l'ordre du jour d'un Conseil Communal.
- **M. Sylvain Dovat** demande concernant le parking devant l'Auberge de Palézieux, comment cela se passe-t-il ?, les places jaunes sont-elles louées ? Il y a des voitures qui stationnent en permanence.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** : les places jaunes sont réservées à l'Auberge; il y a une place pour le taxi et des places pour la Poste. Le reste est en zone bleue.
- **M. Sylvain Dovat** demande si ces places sont louées, car il n'y a plus de Poste.

- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** confirme que la Poste loue une partie des places.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'il va regarder ce qui se passe sur ces places de parc.
- **M. Rémy Stuby** concernant l'épuration Ecoteaux-Maracon, à l'époque où il faisait partie d'une commission pour la STEP, un décompte de répartition des frais de fonctionnement se faisait entre février et mars. Maintenant comment cela se passe-t-il ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** ces stations seront reliées au VOG, qui va contrôler si le relevé a bien été fait.
- **M. Christophe Stauffer** : plusieurs personnes ont été étonnées de l'augmentation de la location du battoir de Palézieux, passé de frs. 200.- à frs. 300.-
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** est surpris, car normalement les tarifs n'ont pas augmentés ; il va vérifier.
- **Mme Danielle Richard, Municipale** informe que dans quelques jours aura lieu une séance de Municipalité pour discuter de la location des salles. Une uniformisation est en cours, mais cela n'est pas simple car chaque commune avait son système de facturation; c'est une erreur de jeunesse.
- **M. Michel Delavy** rappelle qu'il est déjà intervenu lors du dernier Conseil au sujet du carrefour de Châtillens qui est très dangereux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** en a parlé avec M. Brun du Service des routes et le voyer : une boîte de comptage a été mise en place et cette semaine il a rendez-vous avec M. Brun. Cela n'est pas facile de trouver des solutions et les propositions sont bienvenues.
- **M. Michel Delavy** a constaté que la boîte de comptage était à la route des Tavernes et non à la route de Lausanne.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le comptage à la route de Lausanne a déjà été effectué.
- **M. Michel Delavy** indique que si les voitures exposées étaient un mètre en arrière, il y aurait une meilleure visibilité.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** a constaté que vers chez Aldi, le trottoir est devenu dangereux pour les enfants, car les voitures ont tendance à l'utiliser pour dépasser par la droite les voitures en attente d'accéder au parking.
- **M. Rémy Stuby** demande des renseignements au sujet de Swisscom ADSL/VDSL, la commune en est où à ce sujet, qui paie quoi ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, (il répond à la place de M. Isoz) : 2 dossiers sont en cours; il s'agit des Tavernes et d'Ecoteaux. Suite à une séance, Swisscom a proposé d'attendre 3 à 4 ans avant de faire ces installations, arguant qu'il s'agirait d'attendre la venue de nouvelles technologies. Mais la commune s'est montrée ferme et a demandé que cela soit fait pour cette année; il y aura certainement du retard et c'est la commune qui doit payer.
- **M. Christophe Rebetez** : ce dimanche, il était à la cafétéria du centre sportif à Oron-la-Ville, et il a vu un enfant descendre du toit de l'école; il se pose la question de la sécurité et de l'accès.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** en prend note.
- **M. Edouard Fonjallaz** : où en sont les forages à Ecoteaux pour trouver de l'eau?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : 3 forages ont été effectués, mais ont donné moins d'eau que prévu. La commune espérait 1'000l/min, mais il faudra compter entre 200-300l/min. Les chiffres définitifs ne sont pas encore connus.
- **M. Christophe Stauffer** demande si la commune va faire un journal 2 à 3 fois par année pour informer les gens qui n'ont pas internet ?

- **Mme Danielle Richard, Municipale** : l'information passe par le journal de la région (Le Courrier). Il n'est actuellement pas possible de faire un journal d'information propre à la Commune et tout n'est pas mis sur le site internet de la commune. La source d'information, c'est le journal de la région.
- **M. Jean-Daniel Dind** : au sujet de la déchetterie de Palézieux, il a constaté que le tri du verre ne se faisait plus et s'est demandé pourquoi. Il a pris des renseignements chez Vetropack à ce sujet et donne une explication à l'assemblée sur l'importance du tri du verre.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : effectivement suite à la demande de certaines anciennes communes, il fallait unifier les déchetteries de la commune (Oron-la-Ville et Palézieux). Il a vu le représentant de Vetropack, qui lui a proposé plusieurs solutions. Mais pour l'instant, cela restera comme ça.
- **M. Pierre-André Maillefer** a remarqué que, depuis l'arrivée d'autres villages, il y a davantage de perte de temps; d'autre part, si on arrête le tri du verre, plus personne ne reviendra en arrière.
- **M. Daniel Jordil** est d'accord avec M. Dind : le tri est essentiel car il rembourse les frais de transport.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : en effet les gens ne comprenaient pas pourquoi il fallait trier à Palézieux et pas à Oron-la-Ville.
- **M. Philippe Taillens** : il appuie l'entier des interventions; il pense que trier n'est pas compliqué mais qu'il y a un problème avec les heures d'ouvertures et la surcharge dans l'occupation des sites. Il encourage la Municipalité à prendre des décisions.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : Verre trié ou pas, le recyclage c'est magnifique, mais pour le verre trié il faut ensuite 3 camions, un par couleur. Même le verre mélangé est bien payé. Les gens perdent du temps, car ils trient tout sur place. Nous devons faire plus d'information à ce sujet. Pour la surcharge de Palézieux, nous allons voir les statistiques et faire des comparaisons.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion sur les déchetteries.
- **M. Jean-Daniel Dind** : un Noël communal est-il prévu dans la commune ?
- **Mme Danielle Richard, Municipale** répond qu'honnêtement la Municipalité n'y a pas encore pensé, mais des fenêtres de l'avant sont prévues dans certains villages. Des informations suivront le moment venu.
- **M. Jean-Daniel Dind** : l'idée était savoir si la Municipalité avait besoin de bénévoles pour organiser un Noël.
- **Le Président** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres du Conseil et les invite à l'apéritif qui suit.

La séance est levée à 21h15.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 10 octobre 2012

	Au nom du Conseil Communal	
Le Président		La Secrétaire
Alain Maibach		
		Lorraine Bard